



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

TABLE DES MATIERES

PARTIE A - PREAMBULE	3
<u>CHAPITRE 1 : CADRE JURIDIQUE</u>	3
1.1 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	
1.2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	
PARTIE B - LE SIVOM DE LA BURE	3
<u>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE</u>	3
1.1 LES COMPETENCES EXERCEES	4
1.2 LE PERSONNEL	4
<u>CHAPITRE 2 : ANALYSE DE L'EXERCICE 2022</u>	5
2.1 <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	5
2.1.a Dépenses	
2.1.b Recettes	
2.2 <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	7
2.2.a Dépenses	
2.2.b Recettes	
<u>CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023</u>	9
2.1 <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	9
2.1.a Dépenses	
2.1.b Recettes	
2.2 <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	9
2.2.a Dépenses	
2.2.b Recettes	

PARTIE A – PREAMBULE

CHAPITRE 1 : CADRE JURIDIQUE

1.1/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget.

Cette formalité s'impose donc au SIVOM de la Bure qui, eu égard au fait que la commune de Rieumes comptabilise plus de 3 500 habitants, entre dans le champ de cette loi.

1.2/ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) accentue l'information des autorités territoriales. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB), élaboré par Madame la Présidente du SIVOM de la Bure, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application. Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP 2018-2022) implique que les collectivités locales et leurs établissements dans l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. En application de son article 10, elle fixe une baisse tendancielle de l'évolution des dépenses de fonctionnement afin qu'elles progressent en valeur dans la limite de 1.2 % sur la période 2018-2022). Il en résulte que l'autofinancement ainsi dégagé devrait être prioritairement consacré au financement des investissements, de manière à réduire le recours à l'emprunt. L'article 10 précise que, lors du DOB, les collectivités doivent présenter leurs objectifs consolidés en terme d'évolution des dépenses de fonctionnement, évolution du besoin de financement et variation de la dette.

Enfin l'article 24 de la LPFP durcit la « règle d'or » appliquée aux collectivités locales en s'ajoutant aux règles d'équilibre budgétaires actuelles.

Le ROB fait l'objet d'une publication qui est transmise au représentant de l'Etat dans le département et aux communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à disposition du public dans les locaux administratifs du SIVOM de la Bure dans les quinze jours qui suivent la tenue du DOB et le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

PARTIE B – LE SIVOM DE LA BURE

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'EPCI

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la Bure est un établissement public de coopération intercommunale régi par les dispositions de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales.

Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été transférées par les différentes communes qui le composent suivantes : Beaufort, Forgues, Lahage, le Pin-Murelet, Mones, Montastruc-Savès, Montgras, Plagnole, Rieumes, Sajas et Savères.

Ces dernières participent étroitement au pilotage du SIVOM. En effet, ce sont les 27 représentants élus par les conseils municipaux des communes membres qui décident et pilotent les actions du SIVOM par le biais du comité syndical et des différentes commissions.

Elles participent également au financement du SIVOM via une contribution annuelle calculée selon les modalités prévues dans les statuts.

Le SIVOM est présidée par Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Maire de Rieumes et un bureau composé de 9 élus dont 2 vice-présidents : Madame Louise GASTON, déléguée à la gestion des Ressources Humaines et Monsieur Eric CASTILLON, délégué au suivi des travaux.

1.1/ LES COMPETENCES EXERCEES

Les compétences sont définies dans les statuts et sont de trois ordres :

- La gestion administrative, financière et technique des deux écoles
- La gestion de la restauration scolaire
- La mise à disposition de personnel afin d'accompagner les enfants de moins de 6 ans dans les transports scolaires.

1.2/ LE PERSONNEL

1.2.a/ Effectifs 2022

En 2022, le SIVOM de la Bure a cumulé un effectif de 27 agents, dont :

- 14 agents titulaires (dont 2 CDD stagiaires en septembre 2022)
- 15 agents contractuels ((dont 2 CDD stagiaires en septembre 2022)

Evolution des effectifs au cours de l'année :

- 31/08/2022 :
 - Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer le cuisinier titulaire suite à la fin de son détachement.
- 01/09/2022 :
 - Départ du second de cuisine (agent contractuel), remplacé par un titulaire déjà en fonction.
 - Remplacement du titulaire devenu second de cuisine par un agent contractuel déjà en fonction.
 - Stagiairisation de deux ATSEM contractuelles, suite à la réussite de leur concours.
 - Recrutement de deux agents contractuels à temps partiel pour remplacer un agent titulaire travaillant à mi-temps thérapeutique.
 - Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer une ATSEM placée en congé de maladie jusqu'en octobre 2022.
- 06/12/2022 :
 - Radiation des cadres d'un titulaire suite à son décès.
- Tout au long de l'année :
 - Recrutement ponctuel d'agents contractuels pour remplacer les arrêts de maladie.

Au 31 décembre 2022 :

- 20 agents travaillent au sein du SIVOM, dont :
 - 12 agents titulaires
 - 8 agents contractuels
- 1 agent titulaire est en arrêt de maladie pour accident de service.
- 1 agent titulaire travaille à mi-temps thérapeutique suite à maladie professionnelle.

1.2.b/ Instauration du RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) a été instauré au 1^{er} septembre 2022. Tous les agents (titulaires et contractuels) bénéficient désormais :

- D'une prime mensuelle (IFSE) calculée en fonction de critères spécifiques relatifs à leur fonction et aux missions exercées.
- D'une prime annuelle (CIA) calculée en fonction de critères spécifiques liées à leur engagement et à leur manière de servir ;

1.2.c/ Coût des arrêts de maladie et de leur remplacement

En 2022, les arrêts de maladie ont représenté un coût pour le SIVOM de 155 047.01 euros. C'est pourquoi il a été décidé de remplacer un agent malade qu'à partir de 15 jours d'arrêt de maladie.

1.3.d/ Perspectives 2023

Sur le plan des effectifs, il sera nécessaire de procéder :

- Au recrutement d'un second de cuisine suite au départ à la retraite de l'agent titulaire.
- A la pérennisation par titularisation de l'agent contractuel sur le poste d'assistante administrative et financière suite au décès de l'agent titulaire.

Sur le plan financier, même si l'objectif en 2023 est de toujours maîtriser les coûts de la masse salariale, des charges supplémentaires devront être prévues avec notamment :

- La mise en place du RIFSEEP sur 12 mois (seulement 4 mois en 2022)
- La mise en place de la participation à la mutuelle santé à hauteur de 20 % du montant payé par les agents (comme prévue lors du débat présenté en février 2022 sur la protection sociale complémentaire).
- L'augmentation annoncée de 3% du point d'indice en juillet 2023.

Sur le plan de la formation :

- En février et en octobre, tous les agents vont bénéficier d'une formation de Sauveteur Secouriste au Travail. Cette formation, organisée en collaboration avec le CNFPT, se fera en interne à l'école élémentaire pendant les vacances scolaires.
- Une autre formation en interne est prévue pour les agents travaillant à la restauration scolaire. En effet, à notre initiative, une formation HACCP sera organisée en collaboration avec le CNFPT et en union avec d'autres collectivités.

CHAPITRE 2 : ANALYSE FINANCIERE DE L'EXERCICE 2022

Préambule : Le compte administratif et le compte de gestion n'étant pas encore votés, les chiffres suivants sont donnés à titre indicatif.

2.1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Rappel Compte Administratif 2021

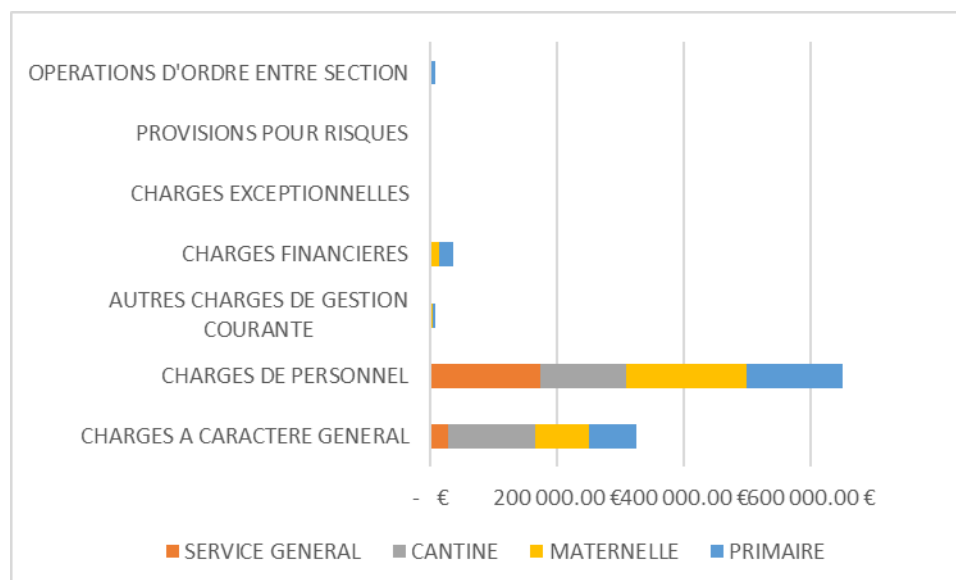
SECTION DE FONCTIONNEMENT COMpte ADMINISTRATIF 2021 VUE D'ENSEMBLE							
DEPENSES							
CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2021	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
			ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENT	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 870.00 €	21 381.85 €	100 790.92 €	52 376.19 €	79 496.33 €	254 045.29 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	616 000.00 €	100 032.30 €	124 594.53 €	265 019.24 €	123 434.22 €	613 080.29 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000.00 €	1.90 €	- €	1 000.00 €	2 000.00 €	3 001.90 €
66	CHARGES FINANCIERES	30 500.00 €	- €	- €	14 262.82 €	16 216.78 €	30 479.60 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100.00 €	- €	36.57 €	- €	0.02 €	36.59 €
68	PROVISIONS POUR RISQUES	4 302.00 €	3 230.00 €	- €	- €	- €	3 230.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	8 951.00 €	- €	613.59 €	185.00 €	3 974.26 €	4 772.85 €
	TOTAL DEPENSES	922 723.00 €	124 646.05 €	226 035.61 €	332 843.25 €	225 121.61 €	908 646.52 €
RECETTES							
CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2021	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
			ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENT	
013	ATTENUATION DE CHARGES	45 000.00 €	11 272.63 €	17 923.40 €	18 551.70 €	8 257.88 €	56 005.61 €
70	REDEVANCES SERVICES PERISCOLAIRES	160 000.00 €	- €	158 047.45 €	- €	- €	158 047.45 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	890 250.00 €	890 250.01 €	- €	- €	- €	890 250.01 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	30.83 €	- €	- €	- €	30.83 €
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	- €	132.48 €	437.50 €	- €	- €	5 948.88 €
	TOTAL RECETTES	1 095 250.00 €	901 685.95 €	176 408.35 €	18 551.70 €	13 636.78 €	1 110 282.78 €

2.1.a/ Les dépenses de fonctionnement 2022 par service :

SECTION DE FONCTIONNEMENT COMpte ADMINISTRATIF 2022 VUE D'ENSEMBLE							
DEPENSES							
CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2022	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
			ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENT	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	329 623.00 €	28 419.26 €	136 949.81 €	84 761.26 €	74 492.48 €	324 622.81 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	653 182.00 €	174 290.60 €	134 269.54 €	190 415.94 €	151 791.07 €	650 767.15 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 010.00 €	500.74 €	1 088.11 €	2 000.00 €	3 000.00 €	6 588.85 €
66	CHARGES FINANCIERES	36 120.00 €	- €	- €	13 287.90 €	22 740.49 €	36 028.39 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00 €	- €	359.81 €	- €	- €	359.81 €
68	PROVISIONS POUR RISQUES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	396 289.29 €	388 210.29 €	112.63 €	- €	7 851.18 €	396 174.10 €
TOTAL DEPENSES		1 422 724.29 €	591 420.89 €	272 779.90 €	290 465.10 €	259 875.22 €	1 414 541.11 €

Par rapport au CA 2021, on note une augmentation des dépenses de fonctionnement de 117 684.00 euros (en enlevant les 388 210.29 euros de recettes liées à la vente du terrain) qui se compose entre autres de :

- **+ 70 578.00 euros de charges à caractère générale :**
 - + 2 571.00 euros d'eau et assainissement
 - + 8 740.00 euros d'électricité
 - + 39 121.00 euros de gaz (dont 15 464.96 euros qui concernait l'exercice 2021)
 - + 8 558.00 euros de frais d'alimentation
 - + 12 506.00 euros de remboursement de frais à la commune de Rieumes et au CCAS de Rieumes (factures datant de 2019).
- **+ 37 686.00 euros de charges de personnel, dont :**
 - + 3 224.38 euros – RIFSEEP - IFSE du 01/09 au 31/12/2022
 - + 3 708.75 euros – RIFSEEP – CIA
 - + 9 771.90 euros - Augmentation de 3.5 % du point d'indice du 01/07 au 31/12/2022
 - + 20 980.98 euros (salaires remplaçants, stagiairisation ATSEM, supplément familial, avancements d'échelon, etc...)



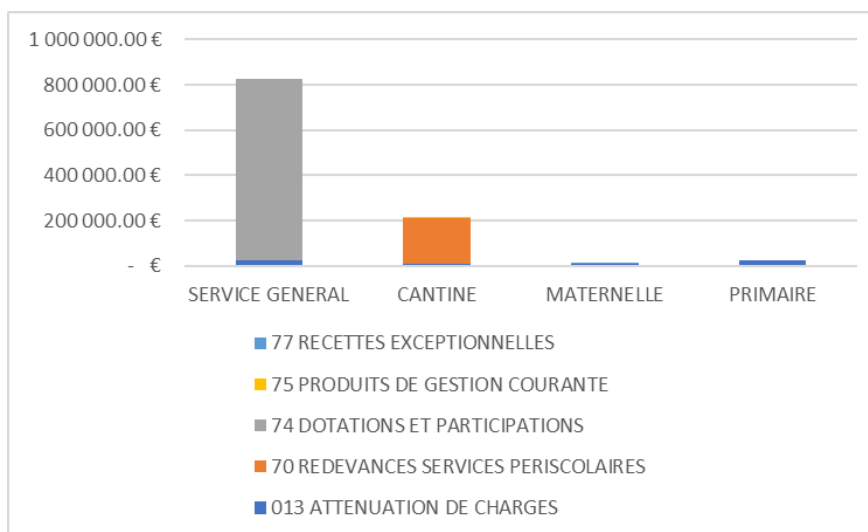
2.1.b/ Les recettes de fonctionnement par service

RECETTES							
CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2022	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
			ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENT	
013	ATTENUATION DE CHARGES	77 600.00 €	25 337.93 €	12 303.54 €	8 535.44 €	26 038.60 €	72 215.51 €
70	REDEVANCES SERVICES PERISCOLAIRES	191 000.00 €	- €	200 098.87 €	- €	- €	200 098.87 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	801 369.00 €	801 369.01 €	- €	- €	- €	801 369.01 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	50.00 €	- €	2.10 €	- €	- €	2.10 €
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	388 510.29 €	388 210.29 €	- €	53.68 €	- €	388 263.97 €
TOTAL RECETTES		1 458 529.29 €	1 214 917.23 €	212 404.51 €	8 589.12 €	26 038.60 €	1 461 949.46 €

Concernant les recettes, on note une diminution de 36 524 euros par rapport au CA 2021.

Celle-ci est due au fait qu'en 2021, il y avait eu une augmentation exception des participations des commune (- 88 881.00 euros).

Par contre, il a été enregistré une hausse de 36 219.00 euros de facturation cantine et 16 210.00 euros de remboursement de maladie par l'assurance.



2.2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel compte administratif 2021

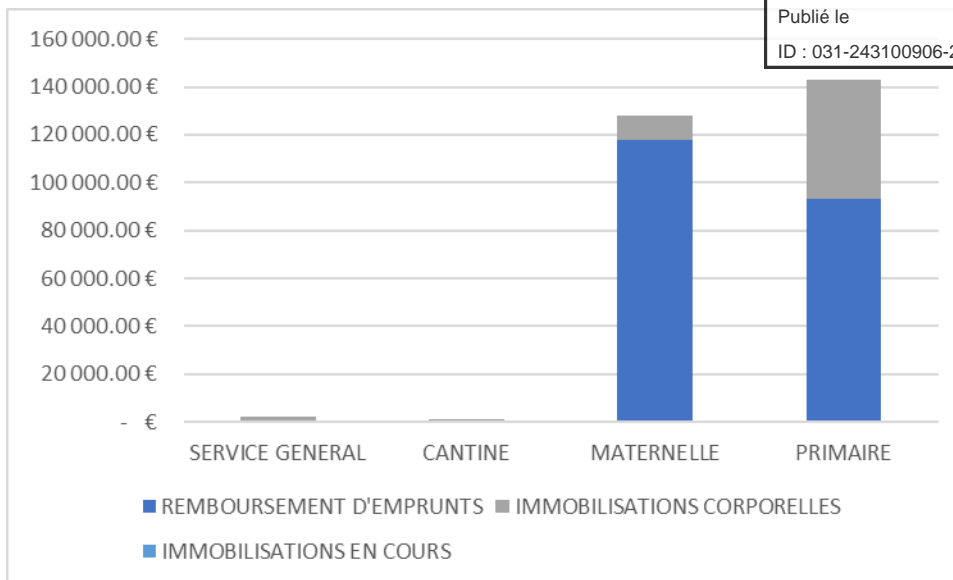
DEPENSES							
CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2021	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
			ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENT	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	154 158.00 €	- €	- €	110 960.34 €	40 620.60 €	151 580.94 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 184.17 €	1 226.40 €	2 023.08 €	5 202.07 €	9 890.26 €	18 341.81 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	109 683.00 €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES		298 025.17 €	1 226.40 €	2 023.08 €	116 162.41 €	50 510.86 €	169 922.75 €
RECETTES							
CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2021	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
			ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENT	
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	20 951.00 €	- €	613.59 €	185.00 €	3 974.26 €	4 772.85 €
10	DOTATIONS DIVERSES	263 392.38 €	263 392.68 €	- €	- €	- €	263 392.68 €
TOTAL RECETTES		284 343.38 €	263 392.68 €	613.59 €	185.00 €	3 974.26 €	268 165.53 €

2.2.a/ Les dépenses d'investissement par service :

CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
		ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENT	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	- €	- €	117 690.84 €	93 445.91 €	211 136.75 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 172.24 €	1 246.18 €	10 398.26 €	49 299.32 €	63 116.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES		2 172.24 €	1 246.18 €	128 089.10 €	142 745.23 €	274 252.75 €

Par rapport à 2021, on constate une augmentation de 104 330.00 euros de dépenses qui se décompose comme suit :

- + 59 556.00 euros de remboursements d'emprunts (Annulation et réémission de mandats de règlement d'échéances du prêt du Conseil Départemental mal imputées).
- + 44 774.00 euros de dépenses en plus (réalisation du socle numérique + achat des détecteurs de monoxyde de carbone)

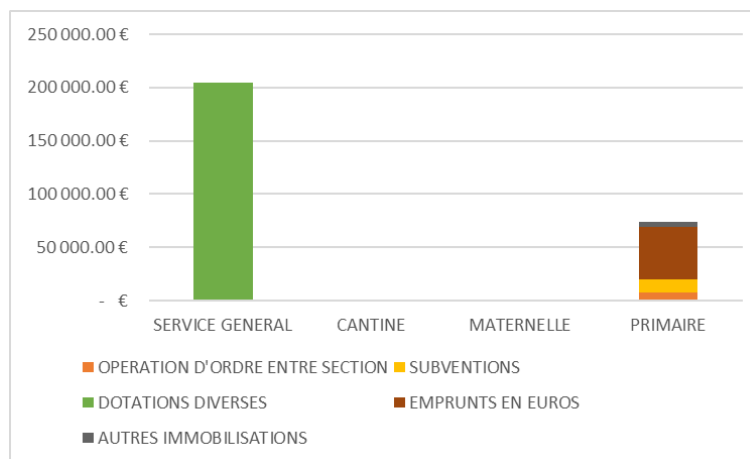


2.2.b/ Les recettes d'investissement par service :

RECETTES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
		ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENT	
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	388 210.29 €	112.63 €	- €	7 851.18 €	396 174.10 €
						- €
13	SUBVENTIONS			1 259.30 €	11 850.70 €	13 110.00 €
						- €
10	DOTATIONS DIVERSES	204 415.48 €	- €	- €	- €	204 415.48 €
						- €
16	EMPRUNTS EN EUROS				49 454.19 €	49 454.19 €
23	AUTRES IMMOBILISATIONS				5 153.14 €	5 153.14 €
	TOTAL RECETTES	592 625.77 €	112.63 €	1 259.30 €	74 309.21 €	668 306.91 €

Par rapport à 2021, on constate une augmentation de 11 931.00 euros de recettes (hors vente du terrain) qui se décompose comme suit :

- Perception d'une partie des subventions pour le socle numérique et l'achat de détecteurs au monoxyde de carbone.



2.2.c/ Les résultats :

RESULTATS DE L'EXERCICE		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 414 541.11 €
	RECETTES	1 461 949.46 €
	EXCEDENT/DEFICIT	47 408.35 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	274 252.75 €
	RECETTES	668 306.91 €
	EXCEDENT/DEFICIT	394 054.16 €

REPORT EXERCICE ANTERIEUR	
FONCTIONNEMENT	4 085.19 €
INVESTISSEMENT	- 61 965.43 €
RESULTATS CUMULES	
FONCTIONNEMENT	51 493.54 €
INVESTISSEMENT	332 088.73 €

CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

3.1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1.a/ Les dépenses de fonctionnement

La stratégie, mise en place pour améliorer les finances du SIVOM de la Bure au cours du deuxième mandat, sera reconduite, à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il faut s'attendre toutefois à la poursuite des augmentations des charges de gaz, d'électricité et d'alimentation. Il va falloir aussi augmenter les crédits alloués aux écoles et notamment les frais de fournitures scolaires (le prix du papier a triplé par exemple).

De ce fait, les prévisions budgétaires en matière de dépenses ont été augmentées d'ores et déjà de 4.5 % (taux inflation donné par l'ATD sur l'analyse prospective).

Concernant les frais de personnel, ceux-ci vont connaître également une petite augmentation en raison de :

- Règlement du RIFSEEP – IFSE sur 12 mois
- Nouvelle augmentation annoncée de 3% du point d'indice en juillet 2023.
- Mise en place de la participation employeur pour la mutuelle santé à hauteur de 20 % du montant payé par les agents.

3.1.b/ Les recettes de fonctionnement

Suite à la réunion de la commission finances du lundi 23 janvier dernier, en présence des maires et des délégués du Comité Syndical, il a été décidé d'augmenter les participations des communes et des tarifs de la cantine de façon à pouvoir, d'une part, anticiper les futures augmentations mais aussi de provisionner des recettes pour pouvoir effectuer, dans les prochaines années, les travaux de rénovation de l'école élémentaire.

De ce fait, il a été demandé la réalisation de plusieurs scénarios.



Scénario n° 1 :

- **DEPENSES : Prévisions budgétaires avec les 4.5 % d'inflation (cf. ci-dessus)**
- **RECETTES : Aucune augmentation de la cantine et de la participation (hors obligation statutaire)**

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2023 VUE D'ENSEMBLE PAR SERVICE						
DEPENSES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	- €	- €	42 400.00 €	43 030.00 €	85 430.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 950.00 €	7 050.00 €	3 000.00 €	46 722.90 €	58 722.90 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €	292 013.37 €	292 013.37 €
040	REPRISE SUR SUBVENTION	- €	- €	320.00 €	2 000.00 €	2 320.00 €
TOTAL DEPENSES		1 950.00 €	7 050.00 €	45 720.00 €	383 766.27 €	438 486.27 €
RECETTES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
001	EXCEDENT REPORTE	332 088.73 €				332 088.73 €
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	670.00 €	2 570.00 €	3 250.00 €	10 450.00 €	16 940.00 €
13	SUBVENTIONS	- €	- €	- €	25 643.00 €	25 643.00 €
10	DOTATIONS DIVERSES	3 400.00 €	- €	- €	- €	3 400.00 €
023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	60 414.54 €				60 414.54 €
TOTAL RECETTES		396 573.27 €	2 570.00 €	3 250.00 €	36 093.00 €	438 486.27 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2023 VUE D'ENSEMBLE PAR SERVICE						
DEPENSES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 140.00 €	147 020.00 €	74 360.00 €	74 470.00 €	317 990.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	109 370.00 €	102 040.00 €	300 550.00 €	153 950.00 €	665 910.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	510.00 €	- €	2 000.00 €	3 000.00 €	5 510.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	7 165.00 €	15 800.00 €	22 965.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	100.00 €	- €	- €	100.00 €
68	PROVISIONS POUR RISQUES	- €	- €	- €	- €	- €
022	DEPENSES IMPREVUES	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	10 000.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	670.00 €	2 570.00 €	3 250.00 €	10 450.00 €	16 940.00 €
021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	60 414.54 €	- €	- €	- €	60 414.54 €
TOTAL DEPENSES		195 604.54 €	254 230.00 €	389 825.00 €	260 170.00 €	1 099 829.54 €
RECETTES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
002	EXCEDENT REPORTE	51 493.54 €				51 493.54 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	15 000.00 €	5 000.00 €	9 000.00 €	18 000.00 €	47 000.00 €
70	REDEVANCES SERVICES PERISCOLAIRES	- €	195 200.00 €	- €	- €	195 200.00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	803 806.00 €	- €	- €	- €	803 806.00 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	10.00 €	- €	- €	10.00 €
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	- €	- €
042	REPRISE SUR SUBVENTIONS	- €	- €	320.00 €	2 000.00 €	2 320.00 €
TOTAL RECETTES		870 299.54 €	200 210.00 €	9 320.00 €	20 000.00 €	1 099 829.54 €

Positif : Permet de virer à la section d'investissement un peu plus de la totalité du cumul antérieur reporté.

Négatif : cela ne suffit pas à pouvoir conserver au moins 300 000 euros de la vente du terrain pour la réalisation future des travaux.

Report en totalité de l'excédent antérieur cumulé

Scénario n° 2 :

- **DEPENSES : Prévisions budgétaires avec les 4.5 % d'inflation (cf. ci-dessus)**
- **RECETTES : Aucune augmentation des tarifs de la cantine et augmentation de la participation (hors obligation statutaire) de 4.5 %**

Augmentation des participations communales :

	2023			2022	différence
	cotisation statutaire	avec + 4.5%	différence	Cotisation	
BEAUFORT	64 504 €	67 406.68 €	2 902.68 €	61 287 €	6 119.94 €
FORGUES	32 331 €	33 785.90 €	1 454.90 €	32 330 €	1 456.31 €
LAHAGE	7 500 €	7 837.50 €	337.50 €	12 500 €	- 4 662.50 €
LE PIN-MURELET	20 620 €	21 547.90 €	927.90 €	19 824 €	1 724.07 €
MONES	9 835 €	10 277.58 €	442.57 €	10 025 €	252.70 €
MONTASTRUC-SAVE	6 864 €	7 172.88 €	308.88 €	8 863 €	- 1 690.02 €
MONTGRAS	12 081 €	12 624.65 €	543.64 €	12 455 €	170.05 €
PLAGNOLE	49 110 €	51 319.95 €	2 209.95 €	46 475 €	4 845.13 €
RIEUMES	548 619 €	573 306.86 €	24 687.85 €	548 347 €	24 960.33 €
SAJAS	14 773 €	15 437.79 €	664.79 €	15 791 €	- 353.61 €
SAVERES	37 572 €	39 262.74 €	1 690.74 €	33 474 €	5 788.99 €
	803 809.00 €	839 980.41 €	36 171.41 €	801 369.01 €	38 611.39 €



SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2023 VUE D'ENSEMBLE PAR SERVICE						
DEPENSES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	- €	- €	42 400.00 €	43 030.00 €	85 430.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 950.00 €	7 050.00 €	3 000.00 €	46 722.90 €	58 722.90 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €	328 187.78 €	328 187.78 €
040	REPRISE SUR SUBVENTION	- €	- €	320.00 €	2 000.00 €	2 320.00 €
TOTAL DEPENSES		1 950.00 €	7 050.00 €	45 720.00 €	419 940.68 €	474 660.68 €

RECETTES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
001	EXCEDENT REPORTE	332 088.73 €				332 088.73 €
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	670.00 €	2 570.00 €	3 250.00 €	10 450.00 €	16 940.00 €
13	SUBVENTIONS	- €	- €	- €	25 643.00 €	25 643.00 €
10	DOTATIONS DIVERSES	3 400.00 €	- €	- €	- €	3 400.00 €
023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	96 588.95 €				96 588.95 €
TOTAL RECETTES		432 747.68 €	2 570.00 €	3 250.00 €	36 093.00 €	474 660.68 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2023 VUE D'ENSEMBLE PAR SERVICE						
DEPENSES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 140.00 €	147 020.00 €	74 360.00 €	74 470.00 €	317 990.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	109 370.00 €	102 040.00 €	300 550.00 €	153 950.00 €	665 910.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	510.00 €	- €	2 000.00 €	3 000.00 €	5 510.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	7 165.00 €	15 800.00 €	22 965.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	100.00 €	- €	- €	100.00 €
68	PROVISIONS POUR RISQUES	- €	- €	- €	- €	- €
022	DEPENSES IMPREVUES	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	10 000.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	670.00 €	2 570.00 €	3 250.00 €	10 450.00 €	16 940.00 €
021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	96 588.95 €	- €	- €	- €	96 588.95 €
TOTAL DEPENSES		231 778.95 €	254 230.00 €	389 825.00 €	260 170.00 €	1 136 003.95 €

RECETTES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
002	EXCEDENT REPORTE	51 493.54 €				51 493.54 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	15 000.00 €	5 000.00 €	9 000.00 €	18 000.00 €	47 000.00 €
70	REDEVANCES SERVICES PERISCOLAIRES	- €	195 200.00 €	- €	- €	195 200.00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	839 980.41 €	- €	- €	- €	839 980.41 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	10.00 €	- €	- €	10.00 €
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	- €	- €
042	REPRISE SUR SUBVENTIONS	- €	- €	320.00 €	2 000.00 €	2 320.00 €
TOTAL RECETTES		906 473.95 €	200 210.00 €	9 320.00 €	20 000.00 €	1 136 003.95 €

L'augmentation des participations des communes est entièrement réinjectée dans l'investissement.

Ce qui permet d'augmenter le chapitre 23 – Immobilisations en cours de 36 174.41 euros

Report en totalité de l'excédent antérieur cumulé

Scénario n° 3 :

- **DEPENSES : Prévisions budgétaires avec les 4.5 % d'inflation (cf. ci-dessus)**
- **RECETTES : Augmentation des tarifs de la cantine et de la participation (hors obligation statutaire) de 4.5 %**

Augmentation des tarifs de la cantine :

	Tarifs votés en 2019	4.50%	diff	Nbre repas en 2022	Recettes 2022	Recettes 2023	Différence
1 enfant	3.31 €	3.46 €	0.15 €	27 357	90 551.67 €	94 626.50 €	4 074.83 €
2 enfants	3.15 €	3.29 €	0.14 €	20 462	64 455.30 €	67 355.79 €	2 900.49 €
3 enfants	3.04 €	3.18 €	0.14 €	5 257	15 981.28 €	16 700.44 €	719.16 €
Anim + 30 h	3.40 €	3.55 €	0.15 €	855	2 907.00 €	3 037.82 €	130.82 €
Anim - 30 h	1.90 €	1.99 €	0.09 €	2 365	4 493.50 €	4 695.71 €	202.21 €
Occasionnels	5.04 €	5.27 €	0.23 €	155	781.20 €	816.35 €	35.15 €
Enseignants et autres	5.34 €	5.58 €	0.24 €	196	1 046.64 €	1 093.74 €	47.10 €
					180 216.59 €	188 326.34 €	8 109.75 €

Augmentation des participations communales :

	2023			2022	différence
	cotisation statutaire	avec + 4.5%	différence	Cotisation	
BEAUFORT	64 504 €	67 406.68 €	2 902.68 €	61 287 €	6 119.94 €
FORGUES	32 331 €	33 785.90 €	1 454.90 €	32 330 €	1 456.31 €
LAHAGE	7 500 €	7 837.50 €	337.50 €	12 500 €	- 4 662.50 €
LE PIN-MURELET	20 620 €	21 547.90 €	927.90 €	19 824 €	1 724.07 €
MONES	9 835 €	10 277.58 €	442.57 €	10 025 €	252.70 €
MONTASTRUC-SAVE	6 864 €	7 172.88 €	308.88 €	8 863 €	- 1 690.02 €
MONTGRAS	12 081 €	12 624.65 €	543.64 €	12 455 €	170.05 €
PLAGNOLE	49 110 €	51 319.95 €	2 209.95 €	46 475 €	4 845.13 €
RIEUMES	548 619 €	573 306.86 €	24 687.85 €	548 347 €	24 960.33 €
SAJAS	14 773 €	15 437.79 €	664.79 €	15 791 €	- 353.61 €
SAVERES	37 572 €	39 262.74 €	1 690.74 €	33 474 €	5 788.99 €
	803 809.00 €	839 980.41 €	36 171.41 €	801 369.01 €	38 611.39 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
BP 2023
VUE D'ENSEMBLE PAR SERVICE**

DEPENSES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	- €	- €	42 400.00 €	43 030.00 €	85 430.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 950.00 €	7 050.00 €	3 000.00 €	46 722.90 €	58 722.90 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €	336 314.12 €	336 314.12 €
040	REPRISE SUR SUBVENTION	- €	- €	320.00 €	2 000.00 €	2 320.00 €
TOTAL DEPENSES		1 950.00 €	7 050.00 €	45 720.00 €	428 067.02 €	482 787.02 €

RECETTES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
001	EXCEDENT REPORTE	332 088.73 €				332 088.73 €
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	670.00 €	2 570.00 €	3 250.00 €	10 450.00 €	16 940.00 €
13	SUBVENTIONS	- €	- €		25 643.00 €	25 643.00 €
10	DOTATIONS DIVERSES	3 400.00 €	- €	- €	- €	3 400.00 €
023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	104 715.29 €				104 715.29 €
TOTAL RECETTES		440 874.02 €	2 570.00 €	3 250.00 €	35 093.00 €	482 787.02 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2023 VUE D'ENSEMBLE PAR SERVICE						
DEPENSES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 140.00 €	147 020.00 €	74 360.00 €	74 470.00 €	317 990.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	109 370.00 €	102 040.00 €	300 550.00 €	153 950.00 €	665 910.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	510.00 €	- €	2 000.00 €	3 000.00 €	5 510.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	7 165.00 €	15 800.00 €	22 965.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	100.00 €	- €	- €	100.00 €
68	PROVISIONS POUR RISQUES	- €	- €	- €	- €	- €
022	DEPENSES IMPREVUES	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	10 000.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	670.00 €	2 570.00 €	3 250.00 €	10 450.00 €	16 940.00 €
021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	104 715.29 €	- €	- €	- €	104 715.29 €
TOTAL DEPENSES		239 905.29 €	254 230.00 €	389 825.00 €	260 170.00 €	1 144 130.29 €

RECETTES						
CHAPITRE	DESIGNATION	SERVICE GENERAL	CANTINE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
002	EXCEDENT REPORTE	51 493.54 €				51 493.54 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	15 000.00 €	5 000.00 €	9 000.00 €	18 000.00 €	47 000.00 €
70	REDEVANCES SERVICES PERISCOLAIRES	- €	203 326.34 €	- €	- €	203 326.34 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	839 980.41 €	- €	- €	- €	839 980.41 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	10.00 €	- €	- €	10.00 €
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	- €	- €
042	REPRISE SUR SUBVENTIONS	- €	- €	320.00 €	2 000.00 €	2 320.00 €
TOTAL RECETTES		906 473.95 €	208 336.34 €	9 320.00 €	20 000.00 €	1 144 130.29 €

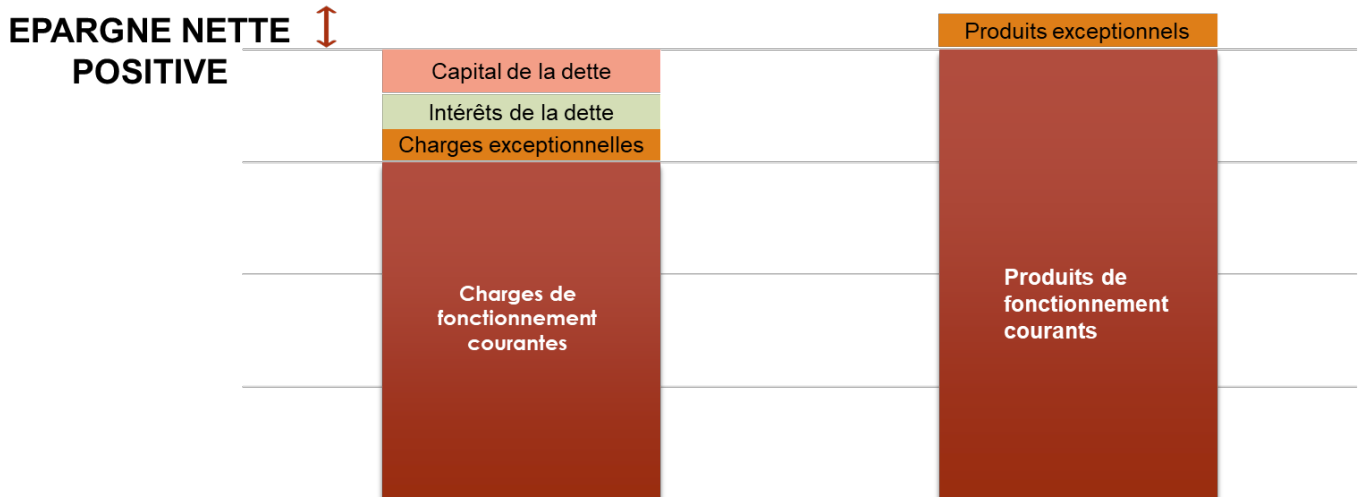
L'augmentation des tarifs de la cantine permet de réduire le déficit du service. Par conséquent, la différence peut être réinjectée en investissement.

Ce qui permet d'augmenter le chapitre 23 – Immobilisations en cours de 44 000 euros

Report en totalité de l'excédent antérieur cumulé

Rappel :

Définition de l'épargne nette qui conditionne la capacité d'autofinancement de l'investissement



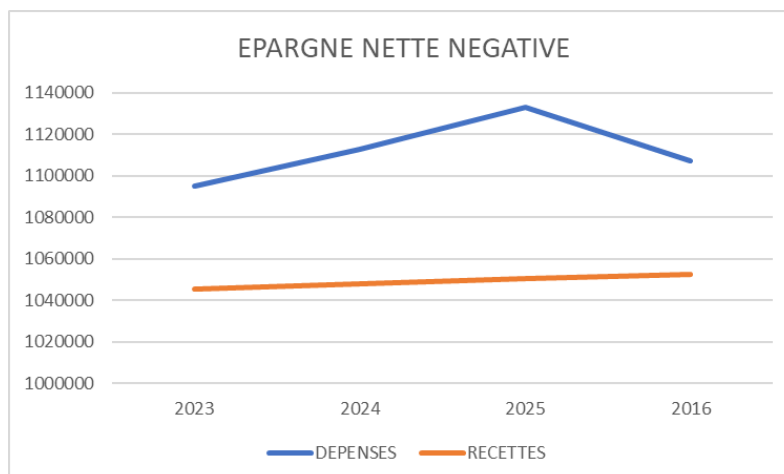
Scénario n° 1 :

DEPENSES :

- Augmentation des charges de fonctionnement courantes suivant l'inflation : 3% en 2024, 2% en 2025 et 2% en 2026 (données ATD)
- Intérêts de la dette selon le tableau de suivi de la dette
- Capital de la dette selon le tableau de suivi de la dette

RECETTES :

- Sans augmentation durant la période des tarifs de la cantine et des participations communales (hors dispositions statutaires) :

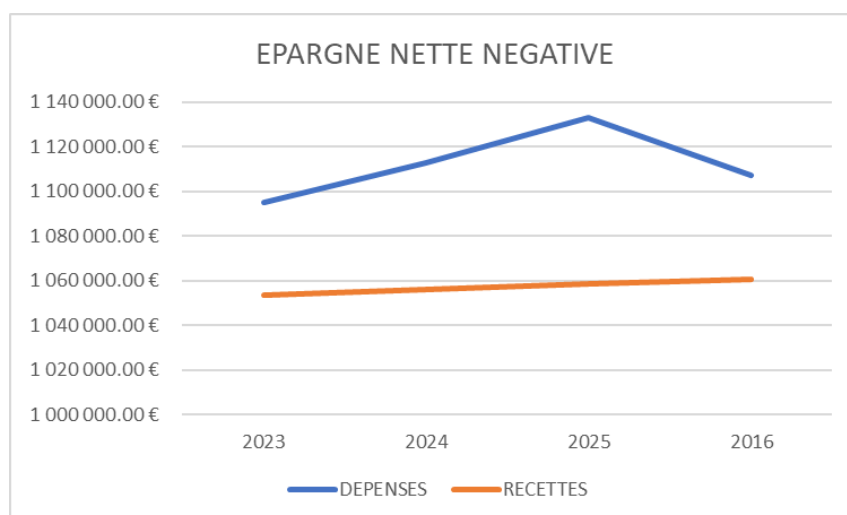


Scénario n° 2 :**DEPENSES :**

- Augmentation des charges de fonctionnement courantes suivant l'inflation : 3% en 2024, 2% en 2025 et 2% en 2026 (données ATD)
- Intérêts de la dette selon le tableau de suivi de la dette
- Capital de la dette selon le tableau de suivi de la dette

RECETTES :

- Augmentation des tarifs de la cantine uniquement en 2023 de 4.5%
- Sans augmentation des participations communales (hors dispositions statutaires).

**Scénario n° 3 :****DEPENSES :**

- Augmentation des charges de fonctionnement courantes suivant l'inflation : 3% en 2024, 2% en 2025 et 2% en 2026 (données ATD)
- Intérêts de la dette selon le tableau de suivi de la dette
- Capital de la dette selon le tableau de suivi de la dette

RECETTES :

- Augmentation des tarifs de la cantine uniquement en 2023 de 4.5%
- Augmentation des participations communales (hors dispositions statutaires) suivant l'inflation (Données ATD).

